

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-531
Devis Date	17 mai 2024
Valable jusqu'à	17 mai 2024
<b>Total</b>	<b>5 700,00 €</b>

**A l'attention de**

Sylia DAHMOUNI  
sylia.dahmouni@gmail.com

Visitez la villa proposée [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel MARGUERY VILLAS 14 nuits villa supérieure 1 chambre avec piscine privée petits déjeuners inclus 13 au 27 septembre 2024 2 adultes	3 608,00 €	3 608,00 €
1	Vols A/R AIR MAURITIUS Départ de Paris le 11 septembre 2024 à 21h10, arrivée le 12 septembre 2024 à 10h25 à l'île Maurice (vol direct), Retour le 26 septembre 2024 depuis l'île Maurice à 22h45, arrivée à Paris le 27 septembre 2024 à 08h35 (vol direct, opéré par AIR MAURITIUS).	2 092,00 €	2 092,00 €

Sous Total	5 700,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>5 700,00 €</b>

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)**

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera FZZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---